



**Le burn-out** est un état d'épuisement physique, émotionnel et mental lié à une dégradation du rapport d'une personne à son travail.

Le burn-out n'est pas reconnu en tant que maladie professionnelle. Toutefois, la Sécurité Sociale peut considérer le salarié concerné comme victime d'une maladie professionnelle. Le travailleur en souffrance peut rassembler un dossier avec l'aide de son médecin traitant, puis l'envoyer à la CPAM.



Afin d'anticiper et de lutter contre ces risques psychosociaux entre autre, la Direction du CIC Nord-Ouest et les partenaires sociaux ont pu s'entendre pour mettre en place un accord cadre portant sur la **Qualité de Vie au Travail** ainsi que sur le télétravail, comme nous avons pu vous en faire part dans nos différentes communications (tract dédié, échos CSE-CSSCT...) depuis sa mise en application.

Les thèmes traités dans cet accord sont nombreux mais on peut notamment y retrouver :

- la santé au travail avec la mise à disposition d'une plateforme dédiée à la santé et à la sécurité comprenant de la télémédecine (MédecinDirect) et un accompagnement psychologique (STIMULUS).
- la prévention et la lutte contre les risques psychosociaux avec l'adoption d'un plan de prévention de stress au travail ainsi que d'une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement moral et la violence (qui va évoluer et s'enrichir prochainement) ; la diffusion de supports pour prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail ; la mise en place de module d'auto-formation « Bien travailler ensemble » visant à prévenir le harcèlement, lutter contre les discriminations et sensibiliser aux incivilités internes, identification, évaluation et retranscription des RPS dans le DUER (Document Unique) ; accompagnement et sensibilisation des managers via la formation et la mise en place de fiches management ; la mise en place d'un service d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique anonyme et confidentiel en partenariat avec un cabinet spécialisé dans la prévention des RPS.
- la détection et la prévention de la dépression avec un accompagnement psychologique dans les moments difficiles, tant professionnels que personnels.

En signant cet accord la Direction s'est donc engagée à le faire respecter et à y mettre les moyens, il ne faut donc pas hésiter à prendre connaissance de cet [Accord-Cadre portant sur la QVT ainsi que sur le Télétravail](#) et à utiliser ce qui vous semble être utile à votre situation.

BESOIN D'INFOS ? D'ECHANGER ?



Contactez vos représentants **CFDT**, ils seront toujours à votre écoute.

Mélanie **BRUDNY**, Sonia **COURQUIN**, Stéphane **DUJARDIN**, Elise **HAREL**, Frédéric **KUZIARA**, Jennifer **LE HEN**, Sandrine **MORIZET**, Pascal **POLIN**, Laurent **REMY**, Maxime **ROSE**, Alexis **THEVENET**

Je rejoins la CFDT !

Je souhaite recevoir mon bulletin d'adhésion

Merci de compléter les informations suivantes :

NOM : Prénom :

Service / Agence :

A retourner à l'un de vos correspondant CFDT